

L'UFME publie les « Recommandations pour l'assurabilité des sites de fabrication de menuiseries bois & mixtes bois-aluminium »

**Accompagner les professionnels
dans la souscription d'une police d'assurance pour le risque incendie**

L'Union des Fabricants de MEnuiseries (UFME), c'est aussi la réflexion collective et le partage d'expérience terrain entre adhérents de la filière fenêtres et portes. Le nouveau guide « Recommandations pour l'assurabilité des sites de fabrication de menuiseries bois & mixtes bois-aluminium » illustre cette démarche.

Créé à l'aide des témoignages et de la contribution active des participants à son Groupe de Travail Bois & Mixtes bois-aluminium, cet outil recense les bonnes pratiques en matière de prévention des risques d'incendie sur les sites de fabrication de fenêtres (y compris fenêtres de toit), portes extérieures, portes intérieures, volets battants et roulants, de conception bois ou mixtes bois-aluminium.



Crédit photo Meo

« Plusieurs adhérents de l'UFME nous ont fait remonter des difficultés lors du renouvellement du contrat d'assurance couvrant le risque incendie pour leurs sites de fabrication de menuiseries bois ou mixtes bois-aluminium. Il s'agissait notamment des demandes très sécuritaires des compagnies, tel que le sprinklage exhaustif, ou encore de l'augmentation des primes d'assurance, voire même du refus de couverture ou de l'imposition d'un double contrat. Il relevait de notre mission de leur apporter un soutien à travers la publication de ce guide. », explique Ludivine Menez, Déléguée Technique de l'UFME.

Ce document de 8 pages a été pensé pour accompagner les professionnels dans la contractualisation pour la couverture du risque incendie par une compagnie d'assurance. Il s'appuie sur une approche méthodique d'analyse des paramètres critiques et de gestion des risques, et s'attache à :

- ✓ clarifier les risques d'incendie liés à la fabrication et souligner les spécificités des sites,
- ✓ identifier les causes probables de départ d'incendie afin de les anticiper,
- ✓ partager les moyens de prévention les plus couramment utilisés,
- ✓ lister les demandes et recommandations des compagnies d'assurance pour limiter la sinistralité et les dommages en cas d'incendie.

« Cette démarche vise également à inciter les professionnels de l'assurance à soutenir le développement de la filière du « biosourcé », mise à l'honneur par les pouvoirs publics français et européens, en limitant la charge financière qui incombe aux primes d'assurances des fabricants français de menuiseries en bois et mixtes bois-aluminium. », complète Ludivine Menez.

Pour consulter le guide : [recommandations_assurabilite_sites_fabrication_bois_mixte_202401_version_finale.pdf \(ufme.fr\)](http://recommandations_assurabilite_sites_fabrication_bois_mixte_202401_version_finale.pdf)

L'UFME (Union des Fabricants de MEnuiseries) représente la filière des portes et des fenêtres. Comptant 172 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire national, elle a pour vocation d'accompagner et de défendre les intérêts des concepteurs, fabricants et installateurs de menuiseries, ainsi que les professions complémentaires à ces métiers. Composée de trois commissions (technique, sociale & formation et communication), l'UFME s'attache à représenter les intérêts des professionnels de la menuiserie en encourageant la promotion de menuiseries françaises de qualité, en proposant une offre de formations étayée et en s'impliquant dans le suivi actif des grandes thématiques techniques. Par son dynamisme et l'expertise de ses membres, l'UFME participe aux débats d'actualité autour du secteur de la construction et de la rénovation des logements. www.ufme.fr – www.choisirmafenetre.fr